

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2016

POL 1701-20 : Pensée politique moderne
Les arts de gouverner

Professeur

Lawrence Olivier

Horaire : mardi 9hrs 30-12hrs 30

Disponibilité : mardi 14hrs -17hrs, mercredi 14hrs-17hrs.

Descriptif :

Introduction à la genèse et au développement des grands courants de pensée des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Les idées libérales situées dans leur contexte historique. Les concepts du libéralisme et les idées de l'égalitarisme social. L'apport des grandes utopies. Le socialisme: introduction aux oeuvres et aux concepts fondamentaux. Le libéralisme et ses critiques seront abordés en examinant notamment les relations politique-éthique et les rapports entre, d'une part, l'État, et, d'autre part, la société, la religion, les femmes, la famille, les classes sociales, l'individu, et les autres États. Les auteurs étudiés incluront notamment Hobbes, Locke, Rousseau, Hegel, Marx et Nietzsche.

La philosophie politique moderne est en partie à la source de nombreux débats qui façonneront le paysage intellectuel des prochains siècles ; science, morale, éthique, politique. L'intérêt pour la pensée politique moderne tient moins à la connaissance, érudition, des textes qu'à essayer de chercher a. à comprendre l'émergence de nouvelles rationalités gouvernementales (arts de gouverner) ; b. à essayer de voir ce qu'elles impliquent concrètement sans juger de leur valeur ou non. Les arts de gouverner sont plus anciens que l'époque moderne mais depuis la fin du Moyen-âge s'est amorcé un changement important, de nouveaux arts de gouverner s'imposent, complexe, dont on essaie encore de mesurer les tenants et les aboutissants.

Objectifs :

Le cours, les lectures et les travaux visent

1. à permettre une compréhension plus approfondie des arts de gouverner à l'époque moderne (l'attribut moderne sera discuté)
2. à développer un intérêt pour la philosophie politique en montrant l'apport ou non de celle-ci aux débats et enjeux sociaux ;
3. à amorcer une réflexion plus personnelle sur le politique en essayant de sortir des idées reçues. En science politique, cette réflexion est très importante au moment où la pensée unique s'impose ;
4. à permettre, grâce à la perspective métaréflexive et épistémologique du cours, de s'attarder sur cet objet singulier qu'on appelle les idées et singulièrement les idées politiques.

Méthode d'enseignement

Le cours pour l'essentiel des exposés magistraux. Ceux-ci exigent des étudiantes-s la lecture des textes. Le cours ne vise ceux et celles qui viennent chercher un résumé ou une synthèse rapide des pensées des auteurs-es modernes. On cherchera autour de certaines thématiques précisées au début du cours essayer de saisir de ce que donne à penser les textes à lire. Voir en même temps, se donner à penser apporte ou non à la réflexion sur le politique. Tous les cours ont une durée de 3 heures avec une pause de 20 minutes dès la première séance.

Le cours encourage fortement les discussions et les débats. Chacune-n est encouragé-e suite aux lectures à poser des questions, à critiquer les textes, à participer aux débats qui souhaitons-le surviendront spontanément.

Plan du cours Les arts de gouverner

6 septembre : **Réflexions générales sur la méthode et problèmes en pensée politique, sur les thématiques du cours.**

Lectures : Lawrence Olivier, Dalie Giroux et Hugo Roy. *Repenser les idées politiques. Réflexions théoriques.*

13 septembre : **Les arts de gouverner : la question du contrat social**

Pourquoi raisonner en termes d'État de nature et de raison ? La question de l'Homme comme question philosophique.

Lectures : Thomas Hobbes : Le citoyenles fondements de la politique. Document disponible à l'adresse suivante :

http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

À lire pages 29 à 45

Thomas Hobbes, *Court traité des premiers principes*, Paris, PUF, 1988, à lire page 13-57.
Texte en ligne.

20 septembre : **État et sa raison : connaître et intervenir.**

À lire pages : Giovanni Botero, *De la raison d'État*. Paris, Gallimard, 2014, pages à venir

27 septembre : **La démocratie : un art singulier de gouvernement**

À lire : Alexis de Tocqueville. *De la démocratie en Amérique*, tome II 2ième partie, pages 125 à 150. Ce document est en ligne.

4 octobre : **Gouverner ou ne pas gouverner**

À lire : Adam Smith, *La théorie des sentiments moraux*.
Le document est en ligne : *Section unique chapitre premier, deuxième et troisième pages 1-80.*

11 octobre : **Les principes moraux à l'origine de la vie sociale**

À lire : Bernard de Mandeville : *La fable des abeilles*. Texte en ligne, pages 5-28

18 octobre : **Gouverner avec ou sans le demos ?**

Le difficile problème du peuple. L'État total

La synthèse individu/société et État

Le réel est rationnel et le rationnel est réel (Hegel)

À lire : Hegel, *Principes de la philosophie politique du droit*, pages 143-352.
Le document est en ligne

25 octobre : Semaine de relâche

1 novembre : **État et société**

À lire Karl Marx *Manifeste du parti communiste*. Texte en ligne, pages 1-54

8 novembre : **Rationalité et gouvernement**

À lire : Comte, Auguste, Cours de philosophie positive, Première leçon, page 21 à 52.
Le texte est en ligne

15 novembre : **Gouverner sans État**

Joseph De Jacques, *L'humanisphère*. Chapitres 1, 2,3 et 4. Le texte est en ligne

22 novembre : **Force de la vie et société : la vie contre la société**

À lire : A. Schopenhauer, *Philosophie du droit et autres essais*, Sans lieu, Éditions du Sandres, 2006. Document à venir

Bergson, Henri, *L'évolution créatrice*, Pages 162-183. Le texte est en ligne

29 novembre : **Que peut-bien signifier : vivre après la mort de dieu ?**

Lecture Nietzsche : *Humain, trop humain*. Texte en ligne pages 245-314

6 décembre : **La fin de la gouvernementalité ?**

Les arts de gouverner totalitaires
Critique de la démocratie

Textes à venir :

13 décembre : **Examen final**

Évaluation

4 rapports de lectures
4 X 10 % = 40%

1 travail de court de réflexion
20 %

1 examen final
30%

Critères d'évaluation

Rapports de lectures : 5 à 7 pages

Forme : thèse défendue, organisation de l'argumentation, écriture, respect des consignes (longueur du texte)

Fond : Réponse à la question posée, compréhension des textes lus, effort d'originalité dans la réponse. La réflexion personnelle est fortement encouragée.

Travail court de réflexion : (5 à 7 pages)

Forme : Organisation de votre pensée, écriture, respect des consignes (longueur du texte)

Fond : il faut démontrer une bonne compréhension des arts de gouverner, (lectures) et en faire une étude critique (problèmes et difficultés que soulève tel ou tel art de gouverner).

Examen

Réponse aux questions posées dans une langue claire et concise. La lecture des textes est essentielle à la réussite de l'examen.

Politique à l'égard du plagiat et de l'emploi des sites web

Le département de science politique a adopté la politique suivante :

« Tous-tes les professeurs-es et chargés-es de cours du département sont fermement encouragés-es à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiat, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours,...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire. »

Sera passible d'une mention d'échec quiconque : - recopie sans guillemets des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites web, etc.) ; ne fournit pas la source exacte de ses références ; - présente un texte constitué en majorité de citations ou de textes paraphrasés.

Bibliographie

Ouvrages généraux

Dictionnaires

Brugère, Fabienne et Guillaume Le Blanc, *Dictionnaire politique à l'usage des gouvernés*, Montrouge : Bayard, 2012.

Châtelet, François, Olivier Duhamel et Évelyne Pisier. *Dictionnaire des oeuvres politiques*. Paris : Quadrige/PUF 200.

Colas, Dominique *Dictionnaire de la pensée politique auteurs, oeuvres, notions*. Paris Larousse 1997.

Raynaud, Philippe et Stéphane Rials (Sous la direction de) **Dictionnaire de philosophie politique**. Paris, PUF, 2003.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.